

RCS : RODEZ Code greffe : 1203

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RODEZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00208 Numéro SIREN : 414 608 414 Nom ou dénomination : 2PM HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2024 sous le numéro de dépôt 341

2PM HOLDING
Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 628 060.00 euros
Siège social : PEYREBRUNE
12300 FIRMI
R.C.S. RODEZ 414 608 414

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022
TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30/06/2023

DEUXIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir un bénéfice de 38 079.78 euros après impôt.

L'assemblée générale décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

Report à nouveau débiteur pour	38 079.78 euros
--------------------------------	-----------------

Afin d'apurer le Report à nouveau débiteur, l'assemblée générale décide ensuite de prélever sur les postes suivants :

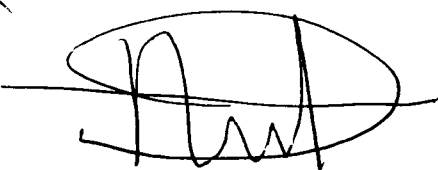
Autres réserves pour	522 383.47 euros
Réserve légale pour	155.00 euros
Prime d'émission pour	240 301.13 euros

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte de ce qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes pour les exercices antérieurs.

Le président,

Philippe MOLENAT

✍



2PM HOLDING
Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 628 060.00 euros
Siège social : PEYREBRUNE
12300 FIRMI
R.C.S. RODEZ 414 608 414

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022
TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
VOTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30/06/2023

DEUXIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir un bénéfice de 38 079.78 euros après impôt.

L'assemblée générale décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

Report à nouveau débiteur pour 38 079.78 euros

Afin d'apurer le Report à nouveau débiteur, l'assemblée générale décide ensuite de prélever sur les postes suivants :

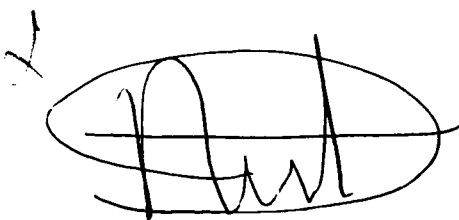
Autres réserves pour	522 383.47 euros
Réserve légale pour	155.00 euros
Prime d'émission pour	240 301.13 euros

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte de ce qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes pour les exercices antérieurs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Philippe MOLENAT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by several loops and a final vertical stroke, all enclosed within a horizontal oval shape.

2PM HOLDING**Société Par Actions Simplifiée****Au capital de 628 060.00 euros****Siège social : PEYREBRUNE****12300 FIRMI****R.C.S. RODEZ 414 608 414****RAPPORT DE LA PRESIDENCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE****CLOS LE 31/12/2022**

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons, ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Présentation des états financiers

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Situation et activité de la Société au cours de l'exercice

La situation de la Société, à la clôture de l'exercice écoulé, apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan. Il souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021	Ecart en Euro
ACTIF IMMOBILISE	1 630 301.26 euros	1 663 257.48 euros	-32 956.22
ACTIF CIRCULANT	1 902 897.54 euros	1 820 228.96 euros	+82 668.58
REGULARISATION ACTIF	544.33 euros	906.24 euros	-361.91
TOTAL DE L'ACTIF	3 533 743.13 euros	3 484 392.68 euros	+49 350.45

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021	Ecart en Euro
CAPITAL SOCIAL	628 060.00 euros	628 060.00 euros	/
PRIMES D'EMISSION	3 024 982.88 euros	3 024 982.88 euros	/
RESERVE LEGALE	62 961.00 euros	62 961.00 euros	/
AUTRES RESERVES	522 383.47 euros	522 383.47 euros	/
REPORT A NOUVEAU	-800 919.38 euros	-732 363.24 euros	-68 556.14
RESULTAT EXERCICE	38 079.78 euros	-68 556.14 euros	+106 635.92
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 475 547.75 euros	3 437 467.97 euros	+38 079.78
DETTES	58 195.38 euros	46 924.71 euros	+11 270.67
TOTAL DU PASSIF	3 533 743.13 euros	3 484 392.68 euros	+49 350.45

Peyrebrune

x

PM

PM

L'activité de la Société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

	Exercice 31/12/2022 12 mois	Exercice 31/12/2021 12 mois	Ecart en Euro
VOLUME DE PRODUCTION	120 113.60 euros	120 485.73 euros	-372.13
TOTAL PRODUITS D'EXPL.	120 421.13 euros	120 492.09 euros	-70.96
TOTAL CHARGES D'EXPL.	110 729.81 euros	113 546.32 euros	-2 816.51
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 691.32 euros	6 945.77 euros	+2 745.55
RESULT. COURANT AV.IMP.	38 079.78 euros	15 363.42 euros	-22 716.36
RESULTAT NET COMPTABLE	38 079.78 euros	-68 556.14 euros	+106 635.92

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par des produits de participations financières détenues par la Société pour un montant de 0.00 euros, et par un volume de production qui s'est élevé à 120 113.60 euros, contre 120 485.73 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 0.31 %.

L'activité principale de la Société 2PM HOLDING étant une activité financière, la déduction des charges financières aux produits de participations fait apparaître un résultat financier nul.

La déduction des coûts d'achat des marchandises vendues et des matières premières permet de dégager une marge brute de 120 113.60 euros, représentant 100.00 % du volume de production hors taxes, contre 120 485.73 euros, soit 100.00 % du volume de production pour l'exercice précédent.

Après déduction des charges d'exploitation, il se dégage un résultat d'exploitation de 9 691.32 euros, contre 6 945.77 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 39.53 %.

Après déduction des charges d'exploitation, il se dégage un résultat courant avant impôt de 38 079.78 euros, contre 15 363.42 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 22 716.36 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de 28 388.46 euros contre 7 745.37 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 38 079.78 euros contre 15 363.42 euros pour l'exercice précédent :

Compte tenu des éléments ci-dessus, - du résultat exceptionnel de 0.00 euros contre -83 919.56 euros au titre de l'exercice précédent - de l'impôt sur les bénéfices de 0.00 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 38 079.78 euros après impôt, soit 31.70 % du volume de production hors taxes, contre une perte de 68 556.14 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31/12/2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 3 533 743.13 euros contre 3 484 392.68 euros pour l'exercice précédent.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.



Situation et activité des filiales au cours de l'exercice

Filiales et Participations	Capital Social	Réserves et report à nouveau	Quote- part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	C.A.H.T du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
EURL ZONE DU CENTRE	1500	20 219	100.00	1500	71 452	9 817
EURL LE WILSON	4 000	114 387	100.00	197 230	369 681	- 5 168
SAS STAR PIZZA	1000		51.00	510		
SARL MS CASH	5 000	-72 463	49.00	2 450	93 061	-11 069
TOTAL	11 500	62 143		201 690	534 194	-6 420

Le 13 septembre 2022, un jugement d'ouverture de liquidation judiciaire a été prononcé pour la société MS CASH déclarant une date de cessation des paiements le 31 juillet 2022.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la Société en matière de recherche et de développement

L'objet même de notre Société fait que nous n'avons rien à signaler à ce titre.

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus à votre Président.

Information sur les délais de paiement

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de Commerce, nous vous indiquons, la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance.

Fournisseurs au 31/12/2022	Echus	Solde à échoir	A échoir 1 à 30 jours	A échoir 31 à 60 jours	A échoir + de 60 jours
Compte 401	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	0	0	0	0	0

Fournisseurs au 31/12/2021	Echus	Solde à échoir	A échoir 1 à 30 jours	A échoir 31 à 60 jours	A échoir + de 60 jours
Compte 401	61.27	0	258.27	0	0
TOTAL GENERAL	61.27	0	258.27	0	0

Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles

Conformément aux dispositions de l'article L.464-2, alinéa 5 du Code de Commerce, le président déclare ne pas avoir été condamné par l'Autorité de la Concurrence pour des pratiques anticoncurrentielles.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir un bénéfice de 38 079.78 euros après impôt.

L'assemblée générale décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

Report à nouveau débiteur pour

38 079.78 euros



Afin d'apurer le Report à nouveau débiteur, l'assemblée générale décide ensuite de prélever sur les postes suivants :

Autres réserves pour	522 383.47 euros
Réserve légale pour	155.00 euros
Prime d'émission pour	240 301.13 euros

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous prenons acte de ce qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes pour les exercices antérieurs.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39.4 du même code.

Rapport spécial sur les opérations visées par l'article L.227-10 du Code de commerce

Nous vous demandons, conformément à l'article L.227-10 du code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

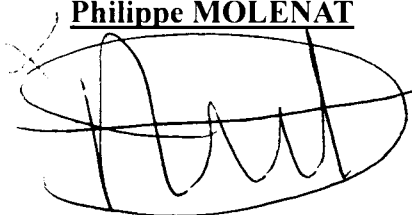
Conclusion

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Nous espérons que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre président, pour l'exercice clos le 31/12/2022.

Le président,

Philippe MOLENAT

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a horizontal line, enclosed within an oval shape.

IMPOT SUR LES SOCIETES

2065-SD

Exercice ouvert le 01/01/2022 et clos le 31/12/2022		Régime simplifié d'imposition ☐ réel normal ☒	
Si option pour le rég. optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (ets de transport) ☐		Si PME innovantes ☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS 2PM HOLDING		PEYREBRUNE	
SIRET 4 1 4 6 0 8 4 1 4 0 0 0 3 6		12300 FIRMI FR	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
PEYREBRUNE			
12300 FIRMI FR			
REGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
N° FRP			
SIRET			
B ACTIVITE			
Activités exercées ADMINISTRATION D'ENTREPRISES		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal		Déficit	
Bénéfice imposable au taux normal			
Bénéfice imposable à 15%		0	
2 Plus-values		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
PV à long terme impos. à 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐		Autres dispositifs ☐	
Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐	
Société d'investissement immobilier côtée ☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :			
dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre : ☐			
N° identité fiscale(obligatoire) :			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ☐			
N° identité fiscale(obligatoire) :			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	
Si oui, indication du logiciel utilisé		CLIO	
Nom et adresse du prof. de l'expertise comptable (indépendant/salarié?):		Examen de Conformité Fiscale ☐	
ASS O.G.E.A. 12 Tél : 0565772300		Nom et adresse du prestataire	
77674398100032		Rue Saint Christophe	
ASS DE GESTION ET DE COMPTABILITE		12000 RODEZ	
RUE SAINT CHRISTOPHE		FR	
12000 RODEZ			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :		Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné (indépendant ou salarié):	
N° d'agrément du CGA		Tél	
Visa : CGA ☐		Viseur conventionné ☐	

Designation de l'entreprise : SAS 2PM HOLDING		Durée de l'exercice exprimée en nombre de 1 2	
Adresse de l'entreprise PEYREBRUNE		12300 FIRMI	Durée de l'exercice précédent 1 2
Numéro SIRET 4 1 4 6 0 8 4 1 4 0 0 0 3 6		Neant	

		Brut		Amortissements, provisions 2		Exercice N clos le. 31/12/2022 Net	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC			
		CX		CQ			
		AF		AG			
		AH	95 000	AI		95 000	
		AJ		AK			
		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	157 171	AO		157 171	
		AP	1 066 088	AQ	116 620	949 467	
		AR		AS			
		AT	106 929	AU	42 537	64 391	
		AV		AW			
		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	CS		CT			
		CU	366 690	CV	2 450	364 240	
		BB		BC			
		BD		BE			
		BF		BG			
		BH	30	BI		30	
TOTAL (II)		BJ	1 791 909	BK	161 607	1 630 301	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	BL		BM			
		BN		BO			
		BP		BQ			
		BR		BS			
		BT		BU			
	CRÉANCES	BV	931	BW		931	
		BX	22 337	BY		22 337	
		BZ	1 038 294	CA		1 038 294	
		CB		CC			
		CD	98 000	CE		98 000	
DIVERS	CF	743 334	CG		743 334		
	CH	544	CI		544		
Comptes de régularisation	CJ	1 903 441	CK		1 903 441		
	CW						
	CM						
	CN						
	CO	3 695 350	1A	161 607	3 533 743		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)						

Renvois : (1) Dont droit au bail	95 000	(2) Part à moins d'un an des immob. financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve immobilisations de propriété		Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise		SAS 2PM HOLDING		Néant ☐		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 628 060)		DA	628 060		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	3 024 982		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC			
	Réserve légale (3)		DD	62 961		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	522 383		
	Report à nouveau		DH	(800 919)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	38 079		
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées *		DK			
	TOTAL (I)			DL	3 475 547	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM			
	Avances conditionnées		DN			
	TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP			
	Provisions pour charges		DQ			
	TOTAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS			
	Autres emprunts obligataires		DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	37 888		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	2 669		
	Dettes fiscales et sociales		DY	15 237		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ			
	Autres dettes		EA	2 400		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB			
TOTAL (IV)			EC	58 195		
Ecart de conversion passif * (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 533 743		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
		Dont	Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	58 195	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2PM HOLDING		Exercice N						Neant ☐		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC				
	biens *	FD		FE		FF				
	Production vendue	FG	120 113	FH		FI	120 113			
	services *	FJ	120 113	FK		FL	120 113			
	Chiffres d'affaires nets *									
	Production stockée *					FM				
	Production immobilisée *					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	9 876			
	Autres produits (1) (11)					FQ	307			
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	130 297			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS				
	Variation de stock (marchandises)*					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	48 854			
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	16 648			
	Salaires et traitements *					FY	13 709			
	Charges sociales (10)					FZ	6 405			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements *					GA	34 942		
		- dotations aux provisions					GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	46			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	120 606		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	9 691			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	28 388			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
Total des produits financiers (V)						GP	28 388			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR				
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
Total des charges financières (VI)						GU				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	28 388			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	38 079			

Désignation de l'entreprise

SAS 2PM HOLDING

Néant ☐

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELS	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	158 686
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	120 606
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	38 079
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	9 876
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Annexe comptable

Exercice

du

01/01/2022

au

31/12/2022

SAS 2PM HOLDING

ADMINISTRATION D'ENTREPRISES

PEYREBRUNE

12300 FIRMI

RODEZ, le 04 mai 2023

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 533 743.13 euros

Le résultat net comptable est un bénéfice de 38 079.78 euros

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24/04/2023 16:46:38:10 par le dirigeant.

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements dérogatoires : ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

- **Créances et dettes** : les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. Les créances ont le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2- AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus COVID 19.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du plan comptable général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2022 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus COVID 19.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation:

- La valeur comptable des actifs et des passifs
- La dépréciation des créances clients
- La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- La dépréciation des stocks
- Les impôts différés «actifs»
- Le chiffre d'affaires
- Les «covenants» bancaires

3- NOTES SUR LE BILAN ACTIF (Euros)

Frais d'établissement = 0.00

Fonds commercial = 0.00

Actif immobilisé, les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
Immob. incorporelles	95 000.00	0.00	0.00	95 000.00
Immob. corporelles	1 328 712.51	1 476.58	0.00	1 330 189.09
Immob. financières	366 210.00	510.00	0.00	366 720.00
Total	1 789 922.51	1 986.58	0.00	1 791 909.09

Amortissements	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
Immob. incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
Immob. corporelles	124 215.03	34 942.80	0.00	159 157.83
Immob. financières	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	124 215.03	34 942.80	0.00	159 157.83

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Natures des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
DROIT AU BAIL	95 000.00	0.00	95 000.00	non amortiss.
TERRAINS	157 171.50	0.00	157 171.50	non amortiss.
BATIMENTS	1 066 088.50	116 620.73	949 467.77	de 30 à 50 ans
INSTALLATIONS GENERALES ZONE DU	83 566.07	26 992.74	56 573.33	de 7 à 40 ans
MATERIEL DE BUREAU	2 748.58	1 584.52	1 164.06	de 2 à 3 ans
MOBILIER	20 614.44	13 959.84	6 654.60	de 4 à 5 ans
TITRES PART MS CASH	2 450.00	0.00	2 450.00	non amortiss.
TITRES PART ZONE DU CENTRE	1 500.00	0.00	1 500.00	non amortiss.
TITRES PART SARL LE WILSON	197 230.00	0.00	197 230.00	non amortiss.

3- NOTES SUR LE BILAN ACTIF (SUITE)

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Natures des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
TITRES PART SAS STAR PIZZA	510.00	0.00	510.00	non amortiss.
AUTRES TITRES DE PARTICIP	165 000.00	0.00	165 000.00	non amortiss.
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	30.00	0.00	30.00	non amortiss.
Total	1 791 909.09	159 157.83	1 632 751.26	

Créances représentées par des effets de commerce : = 0.00

Etat des créances : = 1 428 827.76

	MONTANT BRUT	1 AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Actif immobilisé	366 720.00	0.00	366 720.00
Actif circulant	1 061 563.43	1 061 563.43	0.00
ch.constaté d'avance	544.33	544.33	0.00
Total	1 428 827.76	1 062 107.76	366 720.00

Provisions pour dépréciation = 0.00

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisée	Non util.	A la clôture
Stocks et en-cours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Comptes de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Comptes financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Produits à recevoir par postes du bilan = 286.00

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	0.00
Clients et comptes rattachés	0.00
Autres créances	286.00
Disponibilités	0.00
Total	286.00

Charges constatées d'avance : = 544.33

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise

4- NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social (actions ou parts sociales) : = 40 520.00

	nombre	valeur nominale	Cap.Social
Titre début d'exercice	40 520	15.50	628 060.00
Titre émis			
Titre remboursés ou annulés			
Titre fin d'exercice	40 520	15.50	628 060.00

Provisions : = 2 450.00

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisée	Non util.	A la clôture
Prov. règlementées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Prov. risques & charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Prov. dépréciation	2 450.00	0.00	0.00	0.00	2 450.00
Total	2 450.00	0.00	0.00	0.00	2 450.00

Etat des dettes : = 58 195.38

	MONTANT BRUT A 1 AN AU PLUS	+ 1 AN - 5 ANS	+ DE 5 ANS
Etabl. de crédit			
Dettes fin. & div.	37 888.23	37 888.23	
Fournisseurs	2 669.55	2 669.55	
Dettes fisc. & soc.	15 237.60	15 237.60	
Dettes s/immob.			
Autres dettes	2 400.00	2 400.00	
Prod.const.d'avance			
Total	58 195.38	58 195.38	0.00

Dettes représentées par des effets de commerce : = 0.00

Charges à payer incluses dans les postes du bilan : = 2 494.80

Emprunts et dettes établ.de crédit : = 0.00

Fournisseurs : = 2 494.80

Emprunts et dettes financières diverse : = -23 535.63

Produits constatés d'avance : = 0.00

Autres informations :

- Indemnité fin de carrière :

La méthode retenue dans le cadre de cette étude est l'évaluation de l'indemnité due à la date de clôture. Elle retient une indemnité estimée en fonction du salaire moyen de l'année multiplié par les droits acquis à la fin de cet exercice comptable.

Compte tenu de ces hypothèses l'engagement pour indemnités de fin de carrière au 31/12/2021 s'élève à 0.00 euros.

5- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires : = 120 113.60

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	101 113.60	84.00 %
Produits des activités annexes	19 000.00	16.00 %
Rabais, remises & ristournes accordés		
Total	120 113.60	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'au dossier de présentation des comptes, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6- AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés = 0.00

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	0.00
Avals & cautions	0.00
Crédits-bails mobiliers	0.00
Crédits-bails immobiliers	0.00
Autres engagements	0.00
Total	0.00

Engagements reçus = 0.00

Nature des engagements reçus	Montant
Avals & cautions & Garantis	
Autres engagements	
Total	0.00

7- DETAIL PRODUITS ET CHARGES (Euros)

7.1 - Produits à recevoir :

ASSOCIES C.C.INTER.COURUS	23 535.63
JORDAN FOURNIE	286.00
Total produits à recevoir :	23 821.63

7.2 - Charges constatées d'avance :

ASSURANCE HABITATION JARDIN AGENOR D'AVANCE	57.77
ASSURANCE HABITATION RESIDENCE 3L D'AVANCE	48.96
ASSURANCE HABITATION PERSPECTIVES D'AVANCE	135.07
ASSURANCE HABITATION ST JUERY D'AVANCE	19.48

7.2 - Charges constatées d'avance :

7.3 - Charges à payer :

7.4 - Produits constatés d'avance :

Total produits constatés d'avance: 0.00

8- TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales (plus de 50% du capital détenu)**Participations (de 10% à 50% du capital détenu)**[illegible][illegible]

Sommaire

PREAMBULE	Page	1
1- REGLES ET METHODES COMPTABLES	Page	1
2- AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	Page	2
3- NOTES SUR LE BILAN ACTIF (Euros)	Page	2
Actif immobilisé mouvements de l'exercice	Page	2
Détail des immobilisations et amort. en fin de période	Page	2
Etat des créances	Page	3
Provisions pour dépréciation	Page	3
Produits à recevoir par postes du bilan	Page	3
4- NOTES SUR LE BILAN PASSIF	Page	4
Capital social (actions ou parts sociales)	Page	4
Provisions	Page	4
Etat des dettes	Page	4
5- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT		
Ventilation du chiffre d'affaires	Page	5
6- AUTRES INFORMATIONS		
Engagements donnés	Page	5
Engagements reçus	Page	5
7- DETAIL PRODUITS ET CHARGES		
7.1 - Produits à recevoir	Page	5
7.2 - Charges constatées d'avance	Page	5
7.3 - Charges à payer	Page	6
7.4 - Produits constatés d'avance	Page	6
8- TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	Page	6

GEORGES GOYON

Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes
inscrit près la Cour
d'Appel de DIJON



CONSEIL D'ENTREPRISES
audit / gestion / comptabilité



32, rue de la République
71000 - MÂCON

Téléphone : 03 85 39 95 39 +

Télécopie : 03 85 39 95 33

Cabinet secondaire :

136, avenue Emile et Claude PUZENAT

71140 - BOURBON-LANCY

Téléphone : 03 85 89 10 47

« 2PM HOLDING » S.A.S.
Société par actions simplifiée
au capital de 628.060 euros
Siège social : PEYREBRUNE
12300 – FIRMI

R.C.S. de RODEZ : 414.608.414.00036

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES EXERCICES ANNUELS
Exercice clos le 31 DÉCEMBRE 2022

Georges GOYON

Commissaire aux Comptes
inscrit sur la liste nationale
des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la C.R.C.C. de DIJON

Aux Associés,

En exécution de notre mission légale et obligatoire de commissaire aux comptes de votre société qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, nous vous présentons notre rapport sur vos comptes annuels relatifs à votre exercice – année civile 2022, clos le **31 DÉCEMBRE 2022**, et portant sur :

- ✓ le contrôle des comptes annuels de la société « **2PM HOLDING** » S.A.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ✓ la justification de nos appréciations,
- ✓ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels en nous appuyant sur la base des éléments disponibles à cette date, et ce dans un contexte évolutif de crise sanitaire très grave liée à la pandémie mondiale de la COVID-19.

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire annuelle, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « **2PM HOLDING** » S.A.S. relatifs à votre exercice – année civile 2022, clos le 31 DÉCEMBRE 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en FRANCE. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » qui figure ci-après dans ce présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période qui va du 1^{er} JANVIER 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées à votre connaissance s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en FRANCE, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président, et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels de la société.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes annuels, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau d'assurance élevé, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de détecter systématiquement toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du dirigeant de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en FRANCE, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments ultérieurs qui pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations sous-jacentes de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MÂCON, le 9 JUIN 2023

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Georges GOYON

Commissaire aux Comptes
inscrit sur la liste nationale
des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la C.R.C.C. de DIJON